



ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Agréée au titre des articles L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme et au titre de l'article L 141-1 du Code de l'Environnement, dans un cadre départemental

Compte rendu de l'Assemblée Générale EXTRAORDINAIRE du samedi 13/05/2023

Début de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 9h

Chèr(es) adhérent(es)

Membres présent(e)s : Maryse ARDITI, Paulette BARBE, Michel BERNARD, Christine BLANCHARD, Lucette BONNETON, Philippe CAZAL, Dominique CLEMENT, Christian CREPEAU, Jean-Eric DHEU, Jean-Louis ESCUDIER, Gérard FALCOU, Françoise RECAMIER, Christine ROQUES, Sandrine SIRVENT, Jean-Luc THIBAUT, Catherine VERGER-VIALA, Lucette ZELLER.

Membres représenté(e)s : Isabelle HERPE, Madeleine RICOUR, Jean-Claude COURDIL Catherine ROI, Michèle CARAYON, Marie-France BARTHET, Daniel DEDIES, Serge GRANIER, Christine COMBARNOUS, Xavier RHONE, Association ECOLOCAL (Joël AUBE), Gilbert VIDAL, Jean HUON, Bernard GILS, Michel CORNUET, Lionel ROQUES, Eric LAPORTE, Association PEGASE, Ludovic POURQUIE, Stéphane ARDITI, Jacqueline HUZAR, Monique VIGIER-CICUTO, Dominique BLANCHARD, Pierre VIGIER, Association NORD-CUXANAIS, Association TOURENC et ORBIEU, Reguy BAYLE.

Cette Assemblée Générale Extraordinaire a pour unique objet des modifications des statuts 2007 de l'Association ECCLA.

Le quorum est atteint (43 personnes présentes ou représentées) sur 80 adhérents
Le vote peut donc avoir lieu.

Après discussions :

Les modifications proposées (au verso de ce compte -rendu) sont adoptées à l'unanimité des personnes présentes ou représentées (membres ont envoyés leur pouvoir.)

Les nouveaux statuts 2023 d'ECCLA dans leur intégralité sont disponibles sur le site d'ECCLA eccla-asso.fr

Fin de l'A.G.E. à 10h
Narbonne le 01/06/ 2023

Pour ECCLA, La Présidente, Maryse Arditi